

## LE REFERENT COVID-19 EN ENTREPRISE

L'ASSTV vous informe





#### Introduction

En cette période d'épidémie, la mise en œuvre de mesures de prévention protégeant la santé des collaborateurs et de leur entourage est une **priorité de l'entreprise**.

Ces mesures exigeantes bouleversent les habitudes du personnel : il faut adopter de nouvelles façons de travailler, prendre de nouvelles habitudes et acquérir de nouveaux réflexes.

Il est indispensable de mobiliser les moyens humains pour accompagner les équipes à réussir la mise en œuvre des mesures.





Le « protocole national de déconfinement » de juin 2020, publié par le Ministère du Travail prévoit, que chaque entreprise, quelle que soit sa taille, doit désormais désigner au moins un référent Covid-19.

Initié dans un premier temps par le secteur du BTP, il s'impose maintenant dans tous les secteurs d'activités.

Les diapositives suivantes font un point sur le référent et ses missions.





### Qui peut être référent Covid-19?

Chaque collaborateur d'une entreprise peut devenir référent Covid-19, dès lors que cette personne est formée aux gestes barrières, aux règles d'hygiène adoptées par son entreprise et qu'il s'engage dans cette mission :

- chef d'entreprise,
- membre de l'équipe dirigeante,
- membre du CSE,
- chargé de prévention,
- salarié...





### Engagement de la direction

#### Le Référent Covid-19 est désigné par l'employeur.

Ses missions sont clairement définies dans une **fiche de poste**.

L'employeur fournit au référent Covid-19 l'autorité, les informations et la sensibilisation nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Pour mener ses missions, il devra disposer de connaissances et compétences détaillées ci-après.





# Responsabilité juridique du Référent Covid-19

Le fait d'être désigné Référent Covid-19 ne dédouane pas l'employeur de ses responsabilités juridiques.

Le Référent Covid-19 ne pourra pas être tenu pour responsable juridique, car cette mission n'existe pas dans la réglementation.





# Connaissances et compétences du Référent Covid-19

- Connaître et maîtriser les gestes barrières, les mesures et les préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités,
- Savoir déployer les gestes barrières face à des situations exceptionnelles (attroupements, nouveaux cas, accidents...),
- Connaître et savoir utiliser les ressources disponibles (sites officiels...).



#### Missions du Référent Covid-19

- Faire un état des lieux de la situation de l'entreprise (technique, organisationnel et humain),
- Participer à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du plan d'action en tenant compte du risque spécifique Covid,
- **Déployer les mesures de prévention** dans le contexte de l'entreprise,
- Veiller à la disponibilité des fournitures générales nécessaires au respect des consignes sanitaires (quantité de masques, gel...),
- Participer au choix des Equipements de Protection Individuelle (EPI) les plus adaptés à l'activité de l'entreprise,



### Missions du Référent Covid-19

- **Donner les consignes pour le port de EPI** et pour le traitement des vêtements de travail,
- Mettre en place le marquage au sol (bandes adhésives de distanciation d'un mètre) et le sens de la circulation,
- Organiser le nettoyage régulier des locaux avec les modes opératoires adaptés,
- **Mettre à disposition** des flacons ou distributeurs de gel ou de solution **hydro-alcoolique** en des lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact (tables, comptoir...),
- Imposer un lavage des mains (eau et savon ou solution hydro-alcoolique) avant toute entrée,

### Missions du Référent Covid-19

- Définir et s'assurer de la mise en œuvre des mesures Covid-19 conformément aux consignes de l'entreprise et en utilisant les ressources mises à disposition, y compris les intérimaires : mode opératoire adapté, moyens de protection collective spécifiques, EPI complémentaires...,
- Animer et participer à des réunions régulières de type ¼ d'heure sécurité, minute prévention, briefing de poste, causerie... tout en faisant respecter les gestes barrières,
- **Sensibiliser par un affichage** adapté sur les consignes sanitaires,
- **Apporter soutien et assistance aux collaborateurs** en lien avec l'épidémie Covid-19.
- Veiller à l'organisation des secours.





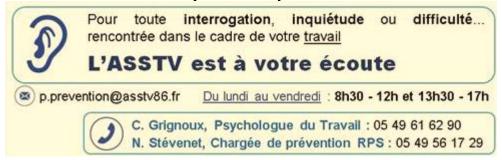
#### **Contacts ASSTV86**

- Accompagnement à la mise en place ou la mise à jour du DUERP (en y intégrant le risque Covid-19), Pôle Prévention des Risques Professionnels :

Nord Vienne: g.pineau@asstv86.fr 05.49.98.84.08.

Sud Vienne: <a href="mailto:s.mirebeau@asstv86.fr">s.mirebeau@asstv86.fr</a> 05.49.61.62.66.

- Cellule d'écoute téléphonique :



- Pour toutes questions d'ordre médical, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.



### **Liens utiles**

- Document Unique, intégration du COVID DUERP ASSTV : <a href="https://www.asstv86.fr/covid-19/">https://www.asstv86.fr/covid-19/</a>
  - Missions et outils d'aide Référent COVID, e-learning OPPBTP :

https://www.preventionbtp.fr/var/opp/data\_ELEARNING/RE\_FERENT\_COVID19\_V2/demarrer.html

- Connaissances et prévention COVID :
- INRS: <a href="http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html">http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html</a>
- Ministère du travail : <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-[]-[425081976940]-S-[gouv]</a>

